

Gestion de l'eau : renforcement des mesures de restriction sur le bassin de l'Adour

Mis à jour le 17/07/2026

Une situation hydrologique qui continue de se dégrader

Les débits des cours d'eau demeurent insuffisants et les réserves poursuivent leur diminution. Les besoins en irrigation restent élevés et les prévisions météorologiques ne permettent pas d'envisager une amélioration durable de la situation. Afin de préserver la ressource et les usages prioritaires, le préfet du Gers renforce progressivement les mesures de gestion sur le bassin de l'Adour.

De nouvelles mesures sur le bassin de l'Adour

À compter de demain, samedi 18 juillet 2026, les mesures seront renforcées sur le bassin des Lées, qui sera placé en niveau Alerte. Les prélèvements agricoles sont désormais soumis aux restrictions prévues pour ce niveau, conformément aux calendriers annexés aux [arrêtés préfectoraux](#).

Appel au civisme et à la responsabilité collective

Le préfet du Gers appelle l'ensemble des usagers – particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités – à poursuivre leurs efforts pour économiser l'eau et respecter scrupuleusement les mesures de restriction. Chaque économie d'eau contribue à préserver les ressources disponibles pour la suite de la période estivale.

Les usagers peuvent consulter les mesures applicables à leur commune en temps réel sur le [site VigieEau](#) ainsi que les arrêtés préfectoraux sur le site des services de l'État dans le Gers sur www.gers.gouv.fr/secheresse